

Convocation du :
27 juin 2018

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GROUPEMENT
PÉDAGOGIQUE DE CORANCEZ VER-LES-CHARTRES**

Nombre de membres
en exercice : 6

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 2 JUILLET 2018

Nombre de conseillers
présents : 5

L'an deux mil dix-huit, le lundi 2 juillet à 20 h30 minutes, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 27 juin, se sont réunis à la Mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Madame Marie-Ange ABADIA.

Etaient présents :

Madame Marie-Ange ABADIA, présidente ;
Madame Marie-France DE AVEIRO, vice-présidente,
Mesdames Béatrice GUÉDOU, Chantal VASSARD, Monsieur Mickaël D'HUIT, membres du comité syndical.

Nombre de conseillers
votants : 6

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Bernard SERVIN, maire de la commune de Corancez ;
Monsieur Max VAN DER STICHELE, maire de la commune de Ver-lès-Chartres ;
Madame Roseline DANTIER, directrice de l'école de Corancez/Ver-lès-Chartres ;
Madame Audrey STRAUB, enseignante de l'école de Corancez/Ver-lès-Chartres.

Absente excusée :

Madame Laury ROGUET, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Ange ABADIA

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël D'HUIT

Madame ABADIA demande aux membres présents s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du précédent compte rendu.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des présents.

Le quorum étant atteint, l'ordre du jour est immédiatement abordé.

1. RENTRÉE 2019-2020 : POINT SUR LA RÉORGANISATION SCOLAIRE ET SUR LE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE

Madame ABADIA indique avoir eu la confirmation écrite de l'Inspection Académique concernant la possibilité de signer un protocole pour soutenir la concrétisation du projet de regroupement scolaire entre les communes de Corancez, Ver-lès-Chartres, et Mignières à compter de la rentrée 2019-2020. Cette démarche stipulerait les conditions suivantes :

- ✓ la fusion des écoles en une seule entité administrative avec une seule direction
- ✓ la fermeture définitive de la classe isolée de Corancez
- ✓ l'octroi d'une ½ décharge de direction (au lieu ⅓), sur les 3 premières années de constitution de ce nouveau regroupement
- ✓ le maintien des 9 postes actuels d'enseignants durant 3 années en s'appuyant sur la prévision de 190 élèves annoncée

Madame ABADIA ajoute que ce protocole devra être voté au cours du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2018-2019.

Par ailleurs, Madame ABADIA établit une synthèse de la réunion publique du 29 juin concernant l'avancée de l'étude de ce nouveau regroupement pédagogique. Une cinquantaine de personnes y étaient présentes et les thèmes présentés étaient les suivants :

- ✓ la création et les statuts du SIVOM du Bois Gueslin avec la compétence d'étude de faisabilité d'un regroupement scolaire
- ✓ l'historique du projet de regroupement pédagogique
- ✓ l'état des lieux des écoles des communes du SIVOM et des communes limitrophes au territoire du SIVOM (école unique ou regroupements scolaires)
- ✓ la chronologie de l'étude
- ✓ la proposition de répartition des 9 classes par les enseignants des 2 sites, à savoir :

Site de Mignières

PS	(18)	Mme STRAUB Audrey
MS	(24)	M. NAVEAU Pierre
MS-GS	(23 : 6+17)	Mme LECLAIR-MARCO Véronique
CP	(21)	Mme LEVEQUE Nathalie
CM2	(21)	Mme BAUDRY Stéphanie

Site de Ver-lès-Chartres

CP-CE1 (21: 6+15)	Mme LUCAS BOUSQUIÉ Christelle
CE1-CE2 (21 : 14+7)	« <i>Mouvement</i> »
CE2 (21)	Mme DANTIER Roseline
CM1-CM2 (22 : 17+5)	« <i>Mouvement</i> »

- ✓ la proposition de transport scolaire par Chartres Métropole Transports et de circuit, à savoir :

Arrêt	heures	
	matin	soir
Loché école (accompagnatrice)	08:29	17:01
Corancez Mairie	08:34	16:52
Loché école	08:40	16:42
Mignières école	08:50	16:36
Loché (accompagnatrice)	08:59	16:31

- ✓ les démarches effectuées auprès de l'Inspection académique et la proposition du protocole
- ✓ les réflexions à venir : statuts de l'entité administrative, bibliothèques, associations de parents d'élèves, possibilité de portes ouvertes pour visiter chaque école, collège(s) de rattachement actuellement différents entre les communes de Corancez/Ver-lès-Chartres et Mignières, etc...

Madame STRAUB souhaiterait avoir des informations sur la cantine scolaire. Il est indiqué qu'un service sera présent sur chaque site (Mignières et Ver-lès-Chartres) et qu'il n'y aura pas de transport scolaire le midi.

Monsieur VAN DER STICHELE indique que des réunions de travail doivent se poursuivre durant l'été afin d'avoir l'ensemble des éléments nécessaires à la décision à prendre pour la réalisation de ce projet.

2. QUESTIONS DIVERSES

Madame ABADIA confirme la répartition des classes pour la rentrée 2018-2019. Après concertation avec les enseignantes, les classes de maternelle et de CM1-CM2 resteront dans les locaux actuels ; la classe de CP-CE1-CE2 se partagera entre la classe actuelle de CP-CE1 (3 jours) et la classe actuelle des CE2-CM1 (1 journée) afin d'utiliser le vidéoprojecteur interactif.

De plus, Madame ABADIA indique qu'il a également été convenu avec l'équipe enseignante que la classe des CP-CE1-CE2 sera mise à disposition le matin et le soir pour la garderie des petits.

Madame DANTIER annonce qu'un enseignant a été nommé pour assurer son ¼ de décharge ainsi que celui de Madame STRAUB pour la prochaine rentrée.

Madame DANTIER indique être toujours à la recherche d'un récupérateur d'eau pour le projet de développement durable de l'école.

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

La Présidente,

Les membres du syndicat.